

Circulaire Administrative Affiliation UFOLEP Somme

SAISON 2024 / 2025



ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT
SOMME



ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT
SOMME



ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT
SOMME



ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT
SOMME



ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT
SOMME



ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT
SOMME





Aux Président(e)s des associations affiliées

Amiens, le 3 juillet 2024,

Madame, Monsieur,

Il n'y a pas d'avenir sans une société basée sur l'égalité des droits et des devoirs, à laquelle nous aspirons, et qui privilégie l'éducation et la formation tout au long de vie de toutes et tous.

« L'agir ensemble » au service de l'intérêt général reste la principale raison d'être de notre mouvement ; notre volonté d'éduquer à une citoyenneté émancipatrice reste donc plus que jamais le fil conducteur de notre action.

Trois axes prioritaires, qui traduisent les combats fondateurs de la Ligue, guident notre action : **la démocratie, la laïcité et l'éducation.**

Plus que jamais, la Ligue de l'enseignement, l'USEP et l'UFOLEP sont au service de nos concitoyens, à votre service.

Plus que jamais, votre engagement au quotidien dans le développement d'activités, éducatives, sportives et culturelles est nécessaire à la mise en œuvre d'un vivre ensemble harmonieux.

Nous vous remercions de bien vouloir trouver ci-joint les documents nécessaires à l'affiliation de vos associations pour la saison 2024 - 2025.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire, et pour tout projet que nous aurons plaisir à accompagner, et vous remercions pour votre inlassable engagement.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée 2024/2025.]

Philippe Poirel

Président Ligue 80

Frédéric Dordain

Président USEP 80

Jean Louis Dumoulin

Président UFOLEP 80

Ce document est ESSENTIEL pour les relations administratives
avec l'échelon départemental de l'UFOLEP
Document à conserver toute la saison

SOMMAIRE

S'AFFILIER A L'UFOLEP SOMME	5
CHANGEMENT D'ASSURANCE.....	10
TARIFICATION AFFILIATION 2024-2025.....	11
CODES ACTIVITES.....	12
TARIFICATION LICENCE 2024-2025.....	14
CERTIFICAT MEDICAL.....	16
ASSURANCE.....	17
MUTATIONS.....	20
COMMUNICATION.....	23

QUI SOMMES-NOUS ?

«1ère Fédération multisports affinitaire de France, agréée par le Ministère des sports et membre du Comité National Olympique et Sportif Français, l'UFOLEP porte une double identité et une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain »

S'AFFILIER À L'UFOLEP C'EST :

S'affilier à l'UFOLEP, C'est faire le choix d'une fédération sportive et citoyenne.

C'est faire le choix d'une pratique unisport et / ou multisport responsable et solidaire.

C'est faire le choix d'une pratique de loisir compétitif et / ou d'insertion sociale et professionnelle.

C'est faire le choix d'un programme d'adhésion adapté à la forme de mon association et aux besoins de mes adhérent.e.s.

C'est faire partie d'un réseau local et national au service du sport pour toutes et tous.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'enseignement est un réseau associatif engagé pour l'éducation de toutes et tous, tout au long de la vie. Elle regroupe, à travers 103 fédérations départementales, près de 30 000 associations locales présentes dans 24 000 communes et représentant 1,6 million d'adhérent.e.s. Conformément aux accords de Creil (1971), toute association ou structure s'affiliant à la fédération départementale et désirant pratiquer une ou plusieurs activités sportives doit s'affilier à l'Ufolep (y compris pour la danse sportive et la randonnée).

124

ASSOCIATIONS SPORTIVES AU
COMITE UFOLEP SOMME

5 295

ADHERENT.E. S AU COMITE
UFOLEP SOMME

130

ACTIVITES SPORTIVES

LA VIE
SPORTIVE

LA RÉDUCTION
DES INÉGALITÉS
D'ACCÈS À
LA PRATIQUE
SPORTIVE

L'ÉDUCATION
PAR LE SPORT

L'INSERTION
SOCIALE ET
PROFESSIONNELLE

S’AFFILIER A L’UFOLEP SOMME

Saison 2024-2025

70 rue du champ l’Enguillon 80470 Saint-Sauveur

Tel : 03.22.52.49.16

E-mail : jessica.jussureaux@ufolep80.org

Horaires : Lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h00

Principes

- L’association s’affilie à l’UFOLEP et la Ligue de l’Enseignement
- Les personnes adhèrent (se licencient) à l’UFOLEP par l’intermédiaire de leur association.

Tarifs

Chaque licence comprend 3 parties : Ligue, UFOLEP, elles-mêmes divisées en 3 parts : Nationale, Régionale, Départementale.

Etape 1 : Réception des documents d'affiliation et d'adhésions

1- Association affiliée en 2023-2024

Les associations, déjà affiliées la saison précédente, reçoivent les documents nécessaires à leur ré affiliation pour la nouvelle saison.

- Un bulletin d'affiliation de l'association pré rempli
- Des licences pré remplies pour les adhérents déjà licenciés la saison dernière (sur demande)
- La circulaire administrative d'affiliation*
- Un bulletin d'adhésion vierge pour les nouveaux licenciés*
 - Les licenciés sportifs n'ont besoin de remplir que le recto.
 - Les licenciés dirigeants et animateurs doivent renseigner le recto ET le verso (remplir et accepter la partie « Contrôle d'honorabilité »)
- Un bon de commande
- La plaquette de présentation de Webaffiligue (espace web gratuit compris dans l'affiliation de votre association à la Ligue de l'Enseignement) *
- Le questionnaire Médical pour un adulte *
- Le questionnaire Médical pour un mineur*

Pour valider l'affiliation, il faut renvoyer 3 demandes de licences (membres du bureau)

*Documents que vous pouvez télécharger sur le site <http://www.cd.ufolep.org/somme>

2- Association nouvellement affiliée en 2024/2025

Les associations nouvellement affiliées se verront remettre :

- Un bulletin d'affiliation vierge*
- Des bulletins d'adhésion vierges*/
 - Les licenciés sportifs
 - Les licenciés dirigeants et animateurs (remplir et accepter la partie « Contrôle d'honorabilité »)
- La circulaire administrative d'affiliation*
- Un bon de commande
- La liste des codes activités*
- La plaquette de présentation de Webaffiligue (espace web gratuit compris dans l'affiliation de votre association à la Ligue de l'Enseignement) *

Pour valider l'affiliation, il faut renvoyer 3 demandes de licences (membres du bureau)

*Documents que vous pouvez télécharger sur le site <http://www.cd.ufolep.org/somme>

PROCEDURE WEBAFFILIGUE

Le Webaffiligue permet à l'association de bénéficier d'une interface de gestion de son affiliation et de ses licences sur internet.

Toute association dispose d'un identifiant et d'un mot de passe fournis par Jessica sur demande. Les mots de passe ne changent pas pour les ré affiliations

De nombreux tutoriels sont en ligne afin de faciliter votre adhésion et vos démarches

WEBAFFILIGUE

Bienvenue sur Webaffiligue

Identifiant VOTRE IDENTIFIANT	APAC ASSURANCES Gérer votre fiche diagnostic
Mot de passe VOTRE MOT DE PASSE	ROULER EN UFOLEP Gérer vos entraînements Moto et Cyclis
<input type="button" value="Se connecter"/>	
<input type="checkbox"/> Recevoir mes identifiants	

AFFILIATION

Pour les nouvelles associations : affiliiez-vous à l'aide de la version papier, et la Ligue de l'Enseignement vous remettra, sur simple demande votre identifiant associatif et votre mot de passe.

Votre première connexion

- Tapez <https://www.affiligue.org>
- Sur la page d'accueil, cliquez sur le bouton « Recevoir mes identifiants » et tapez votre numéro d'adhérent présent sur votre carte ou licence. Cliquez sur le bouton « Recevoir mon mot de passe »



- Ouvrez votre boîte mail (il arrive parfois que le mail soit retenu dans le dossier « indésirable » ou « Spam »)
- Ouvrez à nouveau la page d'accueil et saisissez vos données personnelles de connexion dans « Identifiants » et « Mot de passe » (ou faites un copier-coller depuis le mail qui vous a été envoyé).
- Cliquez sur se connecter.

Pour les ré affiliations :

Il suffit de vous connecter sur votre compte dès maintenant et d'aller dans le menu « mon association ».

Une fois les informations éventuellement modifiées, l'association imprime le document de synthèse, le signe et le renvoie à l'UFOLEP soit par mail : jessica.jussureaux@ufolep80.org ou par courrier postal au 70 rue du champ l'Enguillon 80470 Saint-Sauveur.

LICENCES

Pour les ré-adhésions :

Une fois la ré-affiliation via Webaffiligue validée par les services de l'UFOLEP, l'association pourra ensuite renouveler ses licences.

L'Association se doit d'envoyer à l'UFOLEP Somme :

- Les Licences signées
- Les certificats Médicaux, sauf si le Président décide de les garder
- Le Bon de commande
- Le chèque Correspondant

NEW

Attention !

Dorénavant, aucune affiliation ou licence ne sera délivrée si le règlement n'est pas joint ou si le solde de votre compte n'est pas réglé.

Pour les nouvelles associations

Une fois votre affiliation validée par les services de l'UFOLEP, l'association pourra ainsi réaliser ses licences sur Internet. (Contacter Jessica au service Affiliations).

NOUVEAUTE :

Le Président peut signer électroniquement sa demande d'affiliation de même que l'adhérent peut signer électroniquement sa demande de licence.

La ré-affiliation 2024-2025 est possible par Webaffiligue dès MAINTENANT

L'association devra mettre à jour les informations, imprimer la demande d'affiliation simplifiée, la signer et l'adresser à la Fédération.

A la réception, l'UFOLEP vérifiera les éléments et pourra traiter le fichier Webaffiligue pour procéder à l'affiliation de votre association.

La licence UFOLEP sera délivrée dès la réception du Bulletin d'inscription au format papier correctement renseignée et signée.

DE NOMBREUX TUTORIELS SONT EN LIGNES.

CHANGEMENT D'ASSURANCE



01.87.21.27.79

Lors de l'Assemblée Générale de l'UFOLEP Nationale, qui a eu lieu à Lille les 13 et 14 avril 2024, un changement d'assurance a été approuvé à la majorité.

L'UFOLEP Nationale a donc choisi de souscrire un nouveau contrat d'assurance avec la compagnie MARSH (filiale d'Axa), à la suite d'un appel d'offres auprès de plusieurs assureurs.

Ce changement d'assureur entraîne plusieurs modifications importantes, qui vous seront détaillées dans la suite de cette circulaire.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Introduction de plusieurs formules d'adhésion
- Suppression des risques
- Révision des tarifs

TARIFICATION AFFILIATION 24-25

Suite au changement de la Compagnie d'Assurance, il existe désormais différentes formules d'affiliation à choisir en fonction de vos attentes et besoins.

Affiliation Ufolep	Adhésion Ufopass et Licenciés Ufolep
	<ul style="list-style-type: none">• Les associations ou section d'association où tous les adhérents de l'association sont licenciés UFOLEP.• Assurance RC acquise + locaux à usage temporaire• Les structures non associatives bénéficiant des services de l'UFOLEP

TARIFS AFFILIATION UFOLEP	
Ligue Nationale	55.50€
Ligue Départementale	20.00€
Ufolep Naitonale	52.00€
Ufolep Départementale	18.00€
TOTAL	145.50€

Affiliation Ufolep+	Adhésion Ufopass, Licenciés Ufolep et Tipo
	<p>Pour les associations ou section d'association où tous les adhérents n'ont pas une licence UFOLEP ou pour accueillir du public sur des séances d'essais ou découverte et/ ou organiser des manifestations loisirs <u>dans la limite de 300 personnes non licenciés sur l'année.</u> Ces personnes feront l'objet de délivrance d'un Titre de Participation Occasionnelle.</p>

TARIFS AFFILIATION UFOLEP +	
Ligue Nationale	55.50€
Ligue Départementale	20.00€
Ufolep Naitonale	102.00
Ufolep Départementale	18.00€
TOTAL	195.50€

<p>Affiliation Ufolep PRO</p>	<p style="text-align: center;">Adhésion Ufopass, Licenciés Ufolep et Tipo</p> <p>Pour les associations qui veulent plus que l'affiliation Ufolep+ ou qui <u>accueille plus de 300 personnes non licenciées sur des manifestations de loisirs.</u></p> <p><i>Cotation RC selon le chiffre d'affaires (totalité des produits de l'année N-1).</i></p>
--------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

TARIFS AFFILIATION UFOLEP PRO	
Ligue Nationale	55.50€
Ligue Départementale	20.00€
Ufolep Naitonale	202.00
Ufolep Départementale	18.00€
TOTAL	295.50€

CODES ACTIVITES

PRATIQUE MULTISPORT

- Accro-Basket - 26030
- Activités aquatiques d'entretien - 21001
- Activité de la forme -pratique douce - 22012
- Activité de la forme- pratique cardio - 22013
- Aïkido - 23011
- Arbalète - 26031
- Arts du cirque - 27001
- Athlétisme - 27002
- Autre Danse (urbaine, classique...) 22020
- Autres activités nautiques non motorisées - 21010
- Autres arts martiaux - 23013
- Badminton -27003
- Base-ball -25001
- Basket ball -25002
- Baskin - 25019
- Billard - 22001
- Boomerang - 24001
- Boules - 27004
- Bowling - 22002
- Boxe éducative - 23020
- Boxe française - 23021
- Caisse à savon - 26032
- Canne de combat - 22027
- Canoë-kayak - 21020
- Capoièra - 23014
- Cerf-volant - 24002
- Char à voile - 21011
- Cheerleading - 25022
- Course d'orientation - 27020
- Course de pneu - 22028
- Course hors stade - 27021
- Cricket - 22014
- Croquet - 22021
- Danse sportive - 22003
- Double Dutch - 22022
- Echasse urbaine - 26033
- Ecole Multisports enfant - 29202
- Epreuves combinées/raid multi-activités - 26020
- Escalade-Grimpe arbre - slackline -26003
- Escrime - 27005
- Esport - 22011
- Eveil corporel - Ufobaby 22023
- Flag - 26040
- Floorball - 25015
- Football - 25003
- Football Américain - 25016
- Football de table - 22024
- Futsal - 25004
- Golf et activités golfiques - 26004
- Gymnastique artistique -27030
- Gymnastique rythmique sportive - 27031
- Haltérophilie - force athlétique - 27006
- Hand-ball - 25005
- Hockey sur gazon - 25006
- Hockey sur glace - 25007
- Homeball - 25024
- Inter-cross / Lacross - 25008
- Ju Jitsu - 26034
- Judo - 23010
- Karaté - 23012
- Kin-ball - 25014
- Korfbal - 25009
- Lancer de haches et couteaux - 23022
- Lance pierre - 27033
- Lutttes traditionnelles - 26035
- Marche aquatique - 29045
- Marche nordique - 22025
- Marche sportive - 27022
- Match d'improvisation théâtrale - 22010
- Modélisme aérien (-25 Kg) - 24010
- Modélisme naval - 24012
- Modélisme roulant - 24012
- Multisports - 29130
- Musculation - Renforcement musculaire - 24014
- Oshukai - 25021
- Parcours Ninja - 25023
- Parkour - 29039
- Patinage sur glace - 26005
- Pêche - 22026
- Pétanque - 27007
- Pickleball - 25020
- Polo Bike - 26017
- Rafting - 29040
- Randonnées pédestres - 22006
- Raquette neige - 22009
- Roller - 28003
- Rugby - 25010
- Running - 22005
- Sarbacane - 27014
- Skate - 28005
- Ski alpin - 28020
- Ski de fond - de randonnée - 28021
- Sophrologie - 22008
- Speed ball - 26041
- Sports locaux ou traditionnels -26002
- Squash - 27013
- Street Hockey - 26036
- Surf et autres activités neige - 28022
- Tai-Chi-Chuan - 23015
- Tchouckball - 26037
- Tennis - 27008
- Tennis de table - 27009
- Tir - 27010
- Tir à l'arc - 27011
- Trail - 22029
- Trampoline - 27032
- Trottinette -26038
- Twirling baton - 27012
- Urban fitness - 25018
- Vélo éducatif - 26016
- Viet Vo Dao - 26039
- Voile - 21012
- Volley ball - 25012
- Walking football - 25026
- Water-polo - 25013
- Yoga Qi-Gong - 22007

PRATIQUE MULTISPORT +

Toutes les activités Multisport

- Acrobranche - parcours acrobatiques - 29042
- Alpinisme et escalade sur glace - 28010
- Biathlon - 29043
- Canyoning - 29044
- Cyclo-Bicross - 26011
- Cyclo-Cyclotourisme - 26013
- Cyclo-Dirt - 29037
- Cyclo-Vélo-trial-Bike-trial - 26015
- Cyclo-VTT - 26042
- Duathlon - triathlon -bike and run - 26010
- Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26022
- Equitation - 28001
- Plongée sous-marine - 21022
- Randonnée équestres - 28002
- Ski nautique - 21030
- Spéléologie - 28004

PRATIQUE SPORTS MECANIQUES

Toutes les activités Multisport / Multisport +

- Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans - 29001
- Auto Poursuite sur terre - 29004
- Auto Randonnées loisirs 4x4 - 29007
- Auto Trial 4x4 - 29005
- Kart-cross - 29020
- Karting piste - 29021
- Moto- Ecole de Conduite - 29030
- Moto- Enduro - 29032
- Moto-Randonnées loisirs - 29036
- Moto - Trial - 29035
- Moto -Vitesse - 29033

PRATIQUE MOTOCROSS

Toutes les activités Multisport / Multisport + / Sports

- Mécaniques Moto-Cross - 29034

GRILLE TARIFAIRE



Attention : Un licencié souhaitant pratiquer en compétition doit choisir l'option « pratique en compétition ». Sans cela, il ne pourra participer QU'AUX entraînements.

Lorsque vous choisissez le tarif compétition, il n'est plus possible de revenir à l'option loisirs par la suite.

TARIFS SAISON 2024-2025

		TARIFS SAISON 2024-2025					
			UFOLEP			LIGUE	
			TOTAL	Nationale	Régionale	Départementale	Dep. et Nat.
DIRIGEANT, OFFICIEL ET ANIMATEUR	Adultes		27,78 €	10,46 €	1,00 €	7,50 €	8,82 €
	Jeunes		13,91 €	5,19 €	0,60 €	6,50 €	1,62 €
	Enfants		10,56 €	3,04 €	0,40 €	5,50 €	1,62 €
MULTISPORT (R1 + R2)	Adultes	Loisirs	28,62 €	11,30 €	1,00 €	7,50 €	8,82 €
		Compétition	31,42 €	14,10 €			8,82 €
	Jeunes	Loisirs	14,67 €	5,95 €	0,60 €	6,50 €	1,62 €
		Compétition	17,47 €	8,75 €			1,62 €
	Enfants	Loisirs	11,32 €	3,80 €	0,40 €	5,50 €	1,62 €
		Compétition	14,12 €	6,60 €			1,62 €
MULTISPORT+ (R3 + R5)	Adultes	Loisirs	49,62 €	32,30 €	1,00 €	7,50 €	8,82 €
		Compétition	63,62 €	46,30 €			8,82 €
	Jeunes	Loisirs	34,37 €	25,65 €	0,60 €	6,50 €	1,62 €
		Compétition	42,37 €	33,65 €			1,62 €
	Enfants	Loisirs	31,02 €	23,50 €	0,40 €	5,50 €	1,62 €
		Compétition	39,02 €	31,50 €			1,62 €
SPORTS MECANIQUES	Adultes	Loisirs	64,62 €	47,30 €	1,00 €	7,50 €	8,82 €
		Compétition	64,62 €	47,30 €			8,82 €
	Jeunes	Loisirs	50,37 €	41,65 €	0,60 €	6,50 €	1,62 €
		Compétition	50,37 €	41,65 €			1,62 €
	Enfants	Loisirs	47,02 €	39,50 €	0,40 €	5,50 €	1,62 €
		Compétition	47,02 €	39,50 €			1,62 €
MOTOCROSS	Adultes	Loisirs	144,62 €	127,30 €	1,00 €	7,50 €	8,82 €
		Compétition	144,62 €	127,30 €			8,82 €
	Jeunes	Loisirs	130,37 €	121,65 €	0,60 €	6,50 €	1,62 €
		Compétition	130,37 €	121,65 €			1,62 €
	Enfants	Loisirs	Pas de licence enfant motocross (interdit au moins de 12 ans) ==>				
		Compétition	prendre licence Sport mécanique (école de conduite moto)				

DOUBLE ADHESION

La carte Ligue délivrée à chacun des membres d'une association affiliée comprend une cotisation d'assurance composée d'une partie pour la responsabilité civile de son association et d'une partie pour la couverture individuelle en tant que personne physique. Cette carte n'est valable que pour les activités menées dans cette association.

La double adhésion, c'est être membre sur la même saison de deux (ou plusieurs) associations affiliées en même temps.

Par conséquent, si une personne est déjà membre d'une association, elle devrait aussi prendre une nouvelle carte de membre pour cette autre association.

INFORMATION SACEM SPRE

L'UFOLEP dispose d'une convention avec la SACEM qui exonère des parts SACEM et SPRE les associations pratiquant des activités de la forme qui diffusent de la musique non synchronisées (c'est-à-dire utilisée en fond musical, non synchronisé).

Aucune démarche n'est à réaliser par les associations concernées, l'UFOLEP communique directement avec la SACEM.

L'attestation SACEM est à demander auprès de Jessica (service Affiliations).

PRINCIPE ASSURANTIEL

Conformément au Code du Sport (Article L321-1), l'UFOLEP en tant que Fédération Sportive, a souscrit un contrat Responsabilité Civile N°11254801604 par l'Intermédiaire de Marsh auprès d'AXA.

Ce contrat souscrit par l'UFOLEP pour le compte de ses associations et licencié-es est conforme à l'article L321-1 du Code du Sport et considère les licencié-es et pratiquant-es comme tiers entre elles et eux.

Votre affiliation à l'UFOLEP vous permet de bénéficier :

-D'une couverture Responsabilité Civile pour l'ensemble de vos activités statutaires, sportives et plus généralement, toute activité organisée dans un cadre autorisée par l'UFOLEP.

-D'une couverture Responsabilité Civile Mandataires Sociaux (RCMS), ou plus communément dénommée RC des dirigeants.

-D'une couverture Protection Juridique pour votre club. Un contrat distinct protège également chaque licencié-e en cas de harcèlement moral ou sexuel.

Des assurances complémentaires à celles-ci peuvent être souscrites auprès de l'assureur de votre choix.

Rappel Responsabilité civile :

« Toute association est tenue par la loi de souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour elle-même et pour ses adhérents ».

Les groupements sportifs sont tenus d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive. Le bulletin individuel d'inscription répond à cette obligation en informant les licenciés des garanties accordées et leur propose une garantie Individuelle Accident, leur conseillant en outre la souscription de garanties complémentaires optionnelles élevant les plafonds forfaitaires de base.

Les préalables :

- Il n'y a pas d'assurance dans l'affiliation d'une association.

- Les licences prises par les adhérents procurent l'assurance en responsabilité civile à l'association (la cotisation des parts « assurance » est contenue dans la cotisation des licences).

La « responsabilité civile » de l'association est donc liée à la prise de licences des adhérents, elle n'est pleinement valide que si tous les adhérents sont licenciés.

L'individuelle accident

Les garanties Individuelles Accidents souscrites par l'UFOLEP pour l'ensemble de ses licencié-es sont améliorés, d'autres options complémentaires sont proposées à vos adhérent-es.

Garanties modifiées	Base	Option 1	Option 2
Indemnités Journalières en cas d'arrêt de travail	NEANT	10€ par jour pendant 90j (franchise de 10 jours)	15€ par jour pendant 90j (franchise de 10 jours)
Invalidité Permanente supp 66%	Taux x 150 000	Taux x 350 000€	Taux x 500 000€
Décès	15 000€	20 000€	25 000€
Prime TTC	Intégrée à la licence	15€ par an	30€ par an

La loi fait **obligation aux présidents d'associations d'en informer ses adhérents (Articles L321-1 et L321-4 du Code du sport)**. C'est donc pour vous éviter tout ennui pénal que **les licenciés doivent obligatoirement signer leur demande de licence où figurent ces informations.**

Toute demande de licence non signée vous sera renvoyée

Date de prise d'effet des garanties

La saison 2024-2025 commence le 1er Septembre 2024 et se termine le 31 Août 2025. Mais les garanties prennent effet à compter du jour de la réception du dossier d'affiliation, et en tout état de cause, au plus tôt le 1er septembre.

Durée de validité des garanties

Jusqu'au 30 septembre 2024

-----**SAISON 2024-2025**-----

La garantie assurance proposée par la compagnie APAC lors de la saison 2023-2024 est accordée jusqu'au 30 septembre 2024 et ce sans aucune condition de ré-affiliation et/ou ré adhésion.

En revanche, si l'association n'a pas renouvelé son affiliation le 30 septembre au soir, elle ne bénéficie plus d'aucune garantie à compter du 1er octobre au matin. De la même manière, l'adhérent n'ayant pas repris sa licence avant cette date ne bénéficiera plus d'aucune garantie.

LES MUTATIONS

Rappel : Les périodes de mutation ont disparu.

Les adhérents doivent respecter les procédures suivantes :

Adhérent n'ayant pas encore renouvelé sa licence :

Si un licencié Ufolep de la saison sportive écoulée n'a pas renouvelé sa licence UFOLEP auprès d'une association pour la nouvelle saison sportive, ce dernier désirant changer d'association fait homologuer sa licence pour une ou plusieurs activités sportives dans l'association de son choix.

Adhérent ayant renouvelé sa licence :

Pour un licencié ayant validé sa licence sur la saison en cours et souhaitant changer d'association en cours de saison sportive pour la même activité sportive, il devra joindre à la demande d'homologation : la photocopie de la lettre recommandée qu'il aura préalablement envoyée au président de l'association quittée.

Pour la participation à des phases compétitives pour le compte de la nouvelle association, le licencié devra respecter les délais de prise de licence imposés par le règlement sportif fédéral.

Dès lors qu'il en aura été informé, et s'il le souhaite, le président de l'association aura quinze jours pour faire parvenir au comité départemental son avis sur ce changement.

En cas d'avis négatif, le comité directeur Départemental pourra statuer après avoir entendu ou pris les avis du licencié et du président de l'association quittée.

Pour les licenciés mineurs, une autorisation parentale sera demandée lors de la demande d'homologation.

Si le changement d'association concerne deux comités départementaux, c'est le comité quitté qui statuera

LES SPECIFICITES

AUTOMOBILE / MOTO / LE SURCLASSEMENT

Il est rappelé que les manifestations publiques de VTM (véhicules terrestres à moteur) et VNM (véhicules nautiques à moteur) relevant d'une autorisation préfectorale doivent faire l'objet d'une assurance spécifique obligatoire qui n'est procurée en aucun cas ni par l'affiliation à la Fédération départementale, ni par la licence UFOLEP.

AUTOMOBILE



Pour délivrer la licence, le Président de l'association doit s'assurer que le demandeur est bien titulaire du permis de conduire B ou F.

Le N° de permis de conduire sera demandé pour la délivrance de la licence.

Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pratiquer que sur des engins qui ne sont pas passés aux mines (kart-cross, buggy, kart-piste...) dont la cylindrée est limitée à 602 cc.

Ils doivent par ailleurs posséder un certificat d'aptitude délivré par la Commission Nationale des activités mécaniques Auto et être dans une association dont au moins un animateur est titulaire du cursus « conduite jeunes ».

MOTO



La licence UFOLEP est délivrée, dans les conditions normales, à partir de 6 ans.

De plus, une « licence sport motocycliste » doit être délivrée :

- Soit sur présentation du C.A.S.M (Certificat d'Aptitude aux Sports Motocyclistes) qui est obligatoire, depuis septembre 2005, pour toutes les disciplines gérées par la C.N.S Moto (moto-cross, mob-cross, mob-vitesse, solex, trial, enduro, quad, ...) tant pour les épreuves comptant pour un championnat que pour les entraînements.

- Soit sur présentation du permis de conduire moto de la cylindrée du pilote, pour les « anciens licenciés UFOLEP (avant septembre 2005) qui doivent prouver leur ancienneté, par un document personnel (ancienne licence UFOLEP moto, classements, etc.).

La « licence sport motocycliste » est délivrée une seule fois (sauf duplicata si nécessaire). Elle est valable si elle est présentée avec la licence UFOLEP en cours de validité.

Les non titulaires de la « licence sport motocycliste » doivent pratiquer dans une association déclarée comme « Ecole de conduite moto », labellisée par la C.N.S Moto. La pratique n'est autorisée qu'à partir de 6 ans.

Nouvelles mesures obligatoires à respecter :

- Chaque club devra nommer un « Monsieur Sécurité » (**délégué sportif**) afin de prévenir et de rappeler les normes à respecter pour éviter les accidents. Ce peut être le Président ou une autre personne désignée.
- **Port du casque obligatoire** (désormais obligation contractualisée avec l'assurance).
- Délimitation des zones spécifiques pour les coureurs et les participants s'échauffant.
- Déclaration conseillée des entraînements et compétitions/manifestations sur www.roulerenufolep.org
- Souscription obligatoire d'une ACT (activités cyclistes temporaires) pour l'organisation de randonnées ou de compétitions.

Sur classement

Le sur-classement doit rester exceptionnel.

Il nécessite systématiquement la présentation d'un certificat médical.

- Un sur-classement « simple » (d'une année) autorise la pratique dans l'année d'âge immédiatement supérieure.
- Un sur-classement « exceptionnel » (de deux années) nécessite l'examen du médecin fédéral UFOLEP départemental ou régional (DUBOIS Arnaud -22, rue de la Poste - 80690 AILLY/ Haut Clocher - 03 22 28 51 41).

Le certificat de sur classement devra spécifier l'activité pour laquelle il a été délivré

Sur classement en cyclisme

Dans cette activité, le sur-classement est indispensable pour certains jeunes pratiquant aussi en FFC. Le certificat de sur-classement est néanmoins obligatoire.

COMMUNICATION



Qui contacter :

Pour bien communiquer et avoir les renseignements souhaités le plus rapidement possible, il faut s'adresser à la bonne personne.

- ✓ Les adhérents ne doivent contacter que leur responsable d'association
- ✓ **Seuls les responsables associatifs contactent leur CSDU ou le Comité Départemental UFOLEP Somme.**
- ✓ **Pour tout ce qui concerne l'activité de votre discipline sportive :** la CSDU concernée
- ✓ **Pour tout ce qui concerne les licences ou l'affiliation :** l'UFOLEP Somme (service affiliation) : Jessica JUSSUREAUX
e-mail : jessica.jussureaux@ufolep80.org - 03 22 52 49 16
- ✓ **Pour tout ce qui concerne la vie associative ou des problèmes généraux :** l'UFOLEP Somme : Stéphane LECOSSOIS ou Lea ALEGRIA
e-mail : stephane.lecossois@ufolep80.org / lea.alegria@ufolep80.org
- ✓ **Pour tout ce qui concerne les assurances :** Marsh - assurances.ufolep@marsh.com
01.87.21.27.79

COMMUNICATION

Se tenir informer :



NEWSLETTER UFOLEP SOMME – AVRIL 2024

ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT

Fête du Sport Samedi 15 Juin 2024

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous organisons **le samedi 15 juin 2024, une grande Fête du Sport à la base nautique de Saint-Sauveur.**

Tous nos adhérents sont chaleureusement conviés à cet événement entièrement gratuit.

Nous sommes également à la recherche de bénévoles pour nous prêter main-forte lors de cette journée et ainsi représenter votre club.

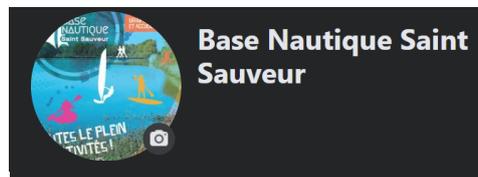
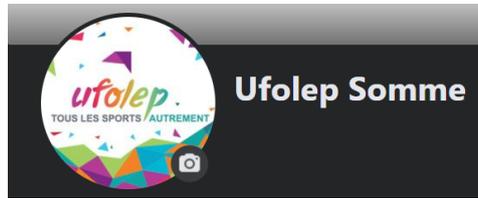
[Voir la fiche événementielle](#)

Assemblée Générale – UFOLEP SOMME

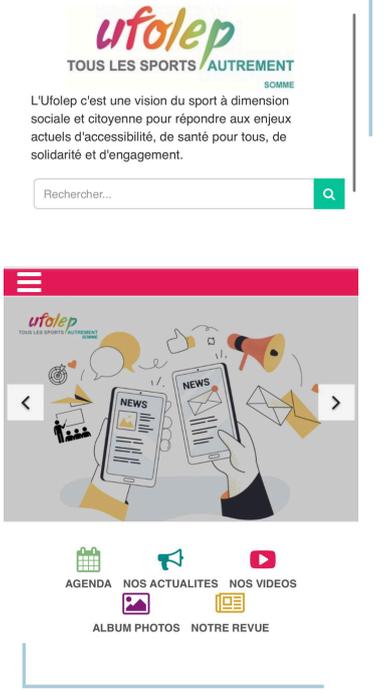
Retrouvez le compte-rendu de notre Assemblée Générale qui s'est déroulée le mardi 19 mars 2024 dans les locaux du Comité Départemental de l'Ufolep Somme.

[Lire le compte-rendu](#)

La newsletter



Facebook



ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT
SOMME

L'Ufolep c'est une vision du sport à dimension sociale et citoyenne pour répondre aux enjeux actuels d'accessibilité, de santé pour tous, de solidarité et d'engagement.

Rechercher...

ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT
SOMME

AGENDA NOS ACTUALITES NOS VIDEOS
ALBUM PHOTOS NOTRE REVUE

Le site internet

www.cd.ufolep.org/somme

Outils à votre disposition :

